



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-285

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation Départementale de Paris

75-2024-05-07-00014 - Arrêté n° 2024-DD75-011 portant autorisation de changement de localisation du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) à Paris géré par l'association AURORE, du 46 rue Custine - Paris 18 au 100 rue Doudeauville Paris 18 (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris /

75-2024-05-15-00016 - Arrêté n° 2024-108-RA portant nomination des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page)

Page 7

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2024-05-07-00014

Arrêté n° 2024-DD75-011 portant autorisation de changement de localisation du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) à Paris géré par l'association AURORE, du 46 rue Custine - Paris 18 au 100 rue Doudeauville - Paris 18

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-DD75-011

**portant autorisation de changement de localisation
du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de
drogues (CAARUD) à Paris géré par l'association AURORE, du 46 rue Custine - Paris 18
au 100 rue Doudeauville – Paris 18**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1, L. 312-1 et L. 314-3 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 en date du 12 janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté DGARS n°2021-09 en date du 11 février 2021 actant la cessation définitive d'activité du CAARUD « Coordination Toxicomanies » sis 46 rue Custine – 75018 Paris, géré par l'Association « Coordination Toxicomanies 18 », sise 46 rue Custine 75018 Paris.
- VU** l'arrêté DGARS n°2021-10 en date du 11 février 2021 portant transfert de l'autorisation de gestion du CAARUD Coordination Toxicomanies, détenue par l'Association « Coordination Toxicomanies 18 », sise 46 rue Custine – 75018 Paris au profit de l'Association AURORE, sise 34 boulevard Sébastopol – 75004 Paris
- VU** les échanges avec les services de l'ARS relatifs à la demande de relocalisation géographique au 100 rue Doudeauville, 75018 Paris ;
- CONSIDÉRANT** que l'Association AURORE est autorisée à gérer un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) au 46 rue Custine – 75018 Paris ;
- CONSIDÉRANT** que cette dernière a informé les services de l'ARS Ile-de-France d'un changement important dans cette activité, consistant en une délocalisation du local au 100 rue Doudeauville, 75018 Paris ;

- CONSIDÉRANT** que l'activité de ce CAARUD est essentielle pour garantir la continuité de l'offre à destination des personnes usagères de drogues du territoire desservi, ainsi que pour répondre aux besoins sociaux et médico-sociaux identifiés notamment au sein du projet régional de santé Ile-de-France sur le territoire parisien ;
- CONSIDÉRANT** que le projet présenté est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ; qu'il satisfait également aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de changement de localisation du CAARUD sis 46 rue Custine, 75018 Paris au 100 rue Doudeauville, 75018 Paris est accordée au profit de l'association AURORE.

ARTICLE 2 : Cette structure destinée à un public adulte d'usagers de drogues en situation de précarité assure l'ensemble des modalités d'accueil et d'accompagnement prévues aux articles R3121-33-1 et suivants du Code de la santé publique et à l'annexe 31-2 du même code.

ARTICLE 3 : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Raison sociale de l'Entité géographique (ET) : CAARUD Doudeauville
N° FINESS (ET) : 750066946
Code Catégorie : 178
Code discipline : 508
Code mode fonctionnement : 21
Code clientèle : 814
Mode de tarification : 34

Raison sociale de l'Entité juridique (EJ) : Association AURORE
N° FINESS (EJ) : 750719361
SIREN : 775684970
Code statut : 61 Ass L1901 RUP

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 7 mai 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France,

SIGNÉ

Denis ROBIN

Rectorat de l'académie de Paris

75-2024-05-15-00016

Arrêté n° 2024-108-RA portant nomination des
membres de la commission de recours contre les
décisions de refus d autorisation d instruction
dans la famille



ACADÉMIE DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° 2024-108-RA portant nomination des membres de la commission de recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

**Le Recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Ile-de-France,
chancelier des universités de Paris,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.131-5 ; R. 222-19-2 ; D.131-11-10 à D.131-11-13 ;

ARRÊTE

Article 1. – La commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est composée comme suit :

Présidence :

Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de l'académie de Paris, ou ses représentantes :

- Madame Delphine VIOT-LEGOUDA, Secrétaire générale de l'académie de Paris
- Madame Myriam CHRISTIEN, Secrétaire générale adjointe en charge du pôle élèves, partenariats et appui aux politiques éducatives, jusqu'au 31 mai 2024.

Membres nommés pour deux ans :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Madame Florence MARY Inspectrice de l'éducation nationale	Madame Fatiha HADDI Inspectrice de l'éducation nationale
Monsieur Nicolas JURY Doyen des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux	Madame Anne PARILLAUD Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale
Madame Véronique MASSIN Médecin de l'éducation nationale, conseillère technique du recteur	Madame Christine LAFITTE Médecin de l'éducation nationale, cheffe du service médical en faveur des élèves
Madame Sophie PIWOWARCZYK Conseillère technique de service social	Madame Véronique ROBLIN Conseillère technique de service social adjointe

Article 2. – L'arrêté n°2024-101-RA en date du 28 février 2024 est abrogé.

Article 3. – La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris le 15 mai 2024

Pour le Recteur de l'académie de Paris
et par délégation,
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire,

Signé

Delphine VIOT-LEGOUDA